



Rapport Consolidé

Project Acronym and reference number

PROGRAMME IEV CTF MED 2014-2020



RAPPORT CONSOLIDÉ DE VÉRIFICATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES

Lieu et date

à <Nom du bénéficiaire principal / institution
partenaire du projet, représenté par <Nom du
représentant légal>, < Position>

<Adresse>

Cher <Nom du représentant légal>,

Conformément au contrat n°... <référence du contrat de service d'audit> et ses annexes, veuillez recevoir notre rapport consolidé de vérification des dépenses et des recettes ("le rapport"), ainsi que le rapport financier consolidé qui l'accompagne pour la période couvrant <j mois aaaa - jj mois aaaa> (annexe 1 du présent rapport) en relation avec le contrat de subvention <titre et numéro du contrat>, le "contrat de subvention".

Objectif

Notre engagement consistait en une procédure de vérification des dépenses et des recettes concernant le rapport financier consolidé pour le contrat de subvention entre vous et l'autorité de gestion (l'AG) du programme IEV CT MED. L'objectif de cette vérification est de nous permettre d'effectuer certaines procédures que nous avons acceptées et de vous soumettre un rapport de constatations factuelles concernant les procédures effectuées.

Normes et éthique

Notre engagement a été pris conformément à :

- Norme internationale sur les services connexes ("ISRS") 4400 Missions d'exécution des procédures convenues concernant l'information financière, telles que promulguées par la Fédération internationale des comptables ("IFAC") ;
- le code d'éthique des comptables professionnels publié par l'IFAC. Bien que la norme ISRS 4400 stipule que l'indépendance n'est pas une exigence pour les missions de procédures convenues, l'autorité contractante exige que le vérificateur se conforme également aux exigences d'indépendance du Code d'éthique des comptables professionnels ;

Procédures exécutées

Comme demandé, nous avons effectué les procédures de vérification, comme spécifié dans la Description des procédures - Annexe 1 du contrat de service d'audit - pour aider l'Autorité de gestion à évaluer si les dépenses que vous ou vos partenaires avez déclarées dans le Rapport financier qui l'accompagne sont éligibles conformément aux termes et conditions du Contrat de subvention et aux règles d'éligibilité du Programme. Les procédures détaillées se trouvent dans la check-list jointe à l'annexe 2.

Rapport de vérification des dépenses et recettes consolidées - <Acronyme du projet>

Conformément aux procédures susmentionnées, nous avons procédé à des vérifications:

- de l'exhaustivité et l'exactitude du rapport financier consolidé
- de la cohérence du rapport financier consolidé avec les différents rapports
- du respect des règles de flexibilité budgétaire stipulées dans le contrat de subvention.

Constatations factuelles

Les résultats liés aux procédures de vérification spécifiques sont indiqués ci-dessous :

<p>Le total des dépenses faisant l'objet de cette vérification des dépenses</p> <p>Le montant est égal au montant total des dépenses que vous avez déclarées dans le rapport financier consolidé.</p>	EUR <x,xxx.xx>
<p>Le total des dépenses vérifiées et le taux de couverture des dépenses</p> <p>Dans le cas où la méthode d'échantillonnage a été appliquée, il est indiqué dans chaque rapport individuel pour quelles rubriques ou sous-rubriques du rapport financier l'échantillonnage a été appliqué, la méthode utilisée, les résultats obtenus et si l'échantillon est représentatif.</p>	EUR <x,xxx.xx <xx.xx%>
<p>Dépenses conformes aux exigences fixées dans les procédures de vérification des dépenses</p> <p>Ce montant représente les dépenses qui, à notre avis, sont conformes aux règles d'éligibilité du programme et aux exigences du contrat de subvention.</p>	EUR <x,xxx.xx>
<p>Dépenses non conformes aux exigences fixées dans les procédures de vérification des dépenses</p> <p>Ce montant représente les dépenses qui, à notre avis, ne sont pas éligibles.</p>	EUR <x,xxx.xx>
<p>[Le cas échéant] Le total des recettes et des contributions de tiers vérifiées est :</p>	EUR <x,xxx.xx>
<p>[Si applicable seulement dans le rapport final] Le bénéfice provenant d'un excédent de recettes par rapport aux dépenses est de :</p> <p>Ce montant représente le profit qui, à notre avis, a été généré par le projet et ce montant doit donc être déduit du paiement.</p>	EUR <x,xxx.xx>

La ventilation détaillée des dépenses non conformes aux conditions d'éligibilité est fournie à l'annexe IV "Liste des constatations factuelles" du présent rapport consolidé de vérification des dépenses.

Utilisation de ce rapport

L'Autorité de gestion n'est pas partie à la vérification des dépenses et, par conséquent, nous ne devons ni n'assumons un devoir de diligence envers l'Autorité de gestion, qui peut se fier à ce rapport de vérification des dépenses à ses propres risques et à sa propre discrétion. L'Autorité de gestion peut évaluer elle-même les procédures et les résultats que nous avons rapportés et tirer ses propres conclusions à partir des résultats factuels que nous avons rapportés.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués,

Signature de l'Auditeur

Date et lieu

Nom de l'Auditeur signataire



(Cachet officiel¹)

Annexe I –Rapport Financier

Annexe II - Check list

Annexe IV – Liste des constatations factuelles

¹ Personne ou entreprise ou les deux, selon le cas et conformément à la politique de l'entreprise.